



Institut Européen de l'Expertise et de l'Expert
European Expertise and Expert Institute

Assemblée générale

Du 16 juin 2010

Compte-rendu.

Les travaux de recherche.

- 2 thèses financées (cf. annexe).
- Il faut favoriser les conventions CIFRE.
- Il faut lancer des travaux de recherche à l'étranger. Trouver les moyens de financement.
- Jean-Marie BOCKEL prêt à nous aider pour trouver des financements. Il propose d'organiser deux petits déjeuners à la chancellerie, l'un avec les directeurs juridiques des entreprises du CAC40, l'autre avec les grandes entreprises étrangères en France.

La modification des statuts. Jean-Michel ROMERO.

- Les différentes catégories de membres.
- Un comité d'adhésion.
- Augmentation du nombre d'administrateurs. Une répartition du nombre d'administrateurs par catégorie de membres sera étudiée et décidé lors du prochain Conseil d'Administration. Il sera alors étudié la possibilité d'organiser des votes par correspondance pour compléter le Conseil d'administration.
- Un censeur.

Ces propositions sont acceptées à l'unanimité.

- Olivier RATEAU ayant démissionné de son poste pour cause de désaccord avec la politique proposé par le président et accepté par le Conseil d'administration, il a été remplacé par Etienne CLAES.
- Le Président de l'AEEXA, après plusieurs relances écrites et téléphoniques a souhaité que son organisation ne soit plus membre de l'Institut.

Le départ de l'AEEXA de l'Institut est voté à l'unanimité.

- Le Président va écrire au Procureur Général de VERSAILLES pour lui demander s'il accepte de poursuivre la tâche de son prédécesseur comme représentant observateur des magistrats au conseil d'administration.

Adresse correspondance :

Jean-Raymond LEMAIRE – 17 rue Louise Michel – 92300 – LEVALLOIS PERRET

s/c Compagnie des Experts près la Cour d'Appel de Versailles

5, rue Carnot - 78000 VERSAILLES - France - Tel : +33(0)1 41 49 07 60 Fax : +33 (0)1 41 49 02 89
e-mail : j.laurent@experts-institute.eu internet : www.experts-institute.eu

- L'obtention de fonds européens implique un travail plus important pour le trésorier. Dans l'attente de l'Assemblée générale, le Conseil d'administration, sur proposition de son Président a demandé à Jean-Charles LEGRIS expert et commissaire aux comptes, inscrit sur la liste de VERSAILLES d'aider Etienne CLAES dans sa tâche. Jean-Charles a accepté.
Je propose que l'Assemblée nomme par acclamation Jean-Charles LEGRIS, comme membre du conseil d'administration, au titre des membres individuels et ce pour un mandat de 3 ans.
L'assemblée accepte à l'unanimité.

Ultérieurement, il faudra revenir sur la gouvernance de l'Institut lorsque de plus nombreuses entités européennes adhéreront.

Le site Internet. Claude DUCAROUGE.

La commission site IEEE s'est réunie 4 fois (20oct, 24nov, 28janv, 30 mars) les CR détaillés sont disponibles.

Des réunions spécifiques avec notre hébergeur/éditeur ont permis de lancer la préparation de certaines améliorations.

En un an le site s'est fortement enrichi mais il reste perfectible.

Les visites mesurées en permanence ont augmenté mais le travail collectif d'actualisation et de complément éditorial doit impérativement être poursuivi.

Les progrès réalisés :

- Un fonds documentaire a été initialisé sur la France et commencé sur quelques pays de l'Europe.
- Certaines actualités de l'expertise ont été renseignées mais c'est encore à améliorer.
- L'approche des pages nationales est bien engagée ceci avec l'idée d'anticiper les futurs sites nationaux dérivés à commencer par celui de la France qui sera placé au même niveau que les autres nations.
- Les fréquentations mesurées du site par les outils de surveillance permanents témoignent d'un intérêt des internautes sur nos premières publications. Des statistiques mensuelles résumées sont publiées dans la lettre de l'institut. Nos lecteurs principaux restent malheureusement trop issus des pays francophones même si ne nombreux autres pays nous visitent.
- La commission a eu la grande satisfaction de voir son questionnaire sur l'expertise et les experts pris comme base pour diffusion par les magistrats des 27 pays de l'Europe.

Les progrès prochains :

- La traduction et mise en ligne de l'existant en anglais puis vers d'autres langues (espagnol, allemand, italien...)
- L'ouverture de la rubrique déontologie.
- L'ouverture nécessairement simultanée d'au moins deux sites nationaux: France et Belgique.

- L'ajout d'actualités et surtout de CR détaillés des rencontres IEEE (espoir d'avoir les textes intégraux et pas uniquement des résumés)
- Une investigation plus précise sur les rouages justice au niveau des organismes européens.

Constats et souhaits à ce jour :

- le dispositif de contact entre l'internaute et l'équipe du site reste trop peu utilisé à ce jour. Portant il fonctionne.
- l'utilité et les modalités d'un éventuel annuaire n'ont pas encore été démontrées et formalisées.
- L'existence de commissions sites nationales en charge de publications nationales doit être inscrite dans les plans de l'évolution des statuts de l'IEEE. Il faudra ensuite des responsables et animateurs nationaux ayant la fibre européenne.
- A titre d'exemple sur le temps de mise en forme des textes publiables, la commission se réjouit de disposer enfin ce 16 juin des textes intégraux publiables des débats du 15 décembre 2009 au Cercle France Amérique du débat « Expertise civile et procès équitable en Europe».

Le Président félicite Claude DUCAROUGE et toute son équipe pour le travail réalisé.

Le projet EUREXPERTISE va être l'occasion de mettre des moyens financiers à la disposition de l'équipe « site internet » pour notamment :

- le développement technique du site, sites déportés ;
- la traduction de textes ;
- la possibilité de travailler à distance, visioconférence, partage de documents ...

Le projet EUREXPERTISE.

- Recensement des pratiques expertales et des statuts dans l'UE, enquête de la Cour de cassation auprès des Cours suprêmes.
- Conférence de consensus menée par le CNEJ : Etienne CLAES.
- Colloque en mars 2011 à BRUXELLES.
- Conférence de consensus européenne.
- Financement : budget de l'ordre de 750 K€, financement de la Commission européenne, 490 K€.

Actuellement le financement de ce projet a été formellement accepté par la Commission, l'Institut ayant modifié un certain nombre de poste du budget, ce nouveau budget va être proposé à nouveau à la Commission.

Quelques impacts pour les deux ans à venir :

- une assistante de direction à mi-temps pendant 2 ans ;
- 60 K€ seront consacrés à l'amélioration du site internet et des moyens de communication internes ;
- 60 K€ seront consacrés aux traductions ;
- 80 K€ sont budgétés pour les déplacements ;
- Les travaux préparatoires et le colloque de BRUXELLES sont budgétés pour environ 300 K€.

Le projet REFLEX. Sylvain FAURIE.

Le Projet REFLEX, pour trouver le bon expert en Justice Européen

1. Qu'est ce qu'un « Expert en Justice Européen »
 - En Europe, les systèmes judiciaires et donc les rôles des experts varient d'un pays à l'autre (l'expert du juge ou l'expert d'une partie),
 - REFLEX, propose une définition unique de l'Expert en Justice Européen compatible avec ces différents systèmes judiciaires,
 - Un Expert en Justice Européen est une personne physique ou morale qui formule, verbalement ou (et) par écrit, des avis scientifiques, techniques ou professionnels devant des juridictions de l'Union Européenne. Cette définition s'applique indifféremment, que l'Expert soit l'expert du juge ou l'expert de l'une des parties, publique ou privée.
2. Des objectifs ambitieux
 - Un objectif général : Contribuer à rapprocher la Justice du citoyen européen
 - Des objectifs spécifiques:
 - Identifier rapidement et de façon pertinente des experts en Justice en Europe, adhérant à un code européen de déontologie et reconnus en tant que tels par leurs pays respectifs,
 - Dématérialiser les échanges de documents entre les experts REFLEX, les magistrats, les avocats et les justiciables européens
 - Cartes d'experts REFLEX, avec un certificat numérique permettant d'identifier et d'authentifier les experts REFLEX
3. Un groupe de travail de haut niveau créé début 2010
 - Des magistrats du parquet et du siège des cours d'appels de Paris et Versailles
 - Des magistrats de la Chancellerie,
 - Des magistrats de liaison étrangers en France,
 - Des avocats,
 - Des experts,
 - Au total 20 personnes de 4 pays.
4. Une stratégie basée sur un code européen de déontologie des experts, sur la reconnaissance mutuelle entre états et sur Internet
 - Créer un répertoire européen des experts en Justice sur Internet, accessible à tous,
 - Chaque État Membre désigne une autorité nationale qui sélectionne ceux de ses ressortissants pouvant être enregistrés dans le système REFLEX,
 - Chaque expert ainsi pressenti s'enregistre dans REFLEX et signe le code européen de déontologie des experts en Justice,
5. Résultats déjà obtenus en juin 2010
 - Groupe de travail opérationnel depuis janvier 2010, s'étant réuni plusieurs fois à Paris,
 - Présentation avec succès du programme REFLEX au Conseil de l'Union Européenne (Comité de Pilotage e-Justice, auquel participaient plusieurs représentants de la Commission Européenne),
 - Projet de nomenclatures européennes des spécialités expertales et des natures d'affaires au civil et au pénal,
 - Projet de Code Européen de Déontologie pour l'Expertise de Justice,

6. Résultats attendus pour la fin 2010

- Financement du Programme REFLEX par la Commission Européenne et par l'Institut Européen de l'Expertise et de l'Expert,
- Extension du groupe de travail à 8-10 pays (réunions en anglais à Bruxelles),
- Démarrage de la formalisation des spécifications définitives du Système REFLEX (réunions à Bruxelles),

7. Étapes suivantes

- 2011 : Spécifications définitives du Programme REFLEX,
- 2011 : Choix d'un maître d'œuvre externe et développement du système REFLEX,
- 2012 : Mise en production et administration du système REFLEX.

Le Président félicite Sylvain FAURIE et toute son équipe pour le travail réalisé.

Deux réflexions :

1. ne pas apparaître comme les promoteurs d'un système ;
2. L'Institut a-t-il vocation à gérer une base de données d'experts européens ?

Les nouveaux projets présentés à la Commission européenne. Gilbert MOUTHON, Jean-Louis THILLIER.

- Le projet REFLEX.
- Les travaux de recherche, la DG Recherches.

La Commissaire européenne Marie GEOGHEHAN-QUINN est en charge de la recherche, l'innovation et la science pour aider l'Europe à sortir de la crise économique en tant qu'« économie intelligente, durable et inclusive. »

La stratégie de recherche et d'innovation pour l'Europe sera lancée en septembre prochain.

La stratégie

1. recentrera les politiques de recherche et d'innovation sur les principaux défis sociétaux majeurs auxquels l'Europe et le monde font face, à savoir :
 - a. le changement climatique,
 - b. l'efficacité énergétique,
 - c. la santé et le vieillissement.
2. sera basée sur une bonne compréhension générale du concept d'« innovation », à savoir non seulement la recherche mais également l'innovation :
 - a. dans les modèles commerciaux,
 - b. les structures de gestion,
 - c. la prestation de services.
3. visera à éliminer tous les obstacles majeurs au flux des connaissances et à l'émergence de ce que nous appelons 'un marché unique pour la recherche et l'innovation'.

4. De nombreux aspects de la stratégie concernant notamment :
 - a. la promotion de la mobilité des chercheurs,
 - b. le développement d'infrastructures de classe mondiale,
 - c. la réduction de fragmentation des efforts de recherche nationaux.

L'IEEE a tout intérêt à se positionner sur l'innovation et en prestataire de service dans ce domaine.

Le développement de l'Institut.

- Les adhésions en cours : Hongrie, CA de Venise ...
- Des contacts avec l'Arménie, la Russie, la Tchéquie (CNEJ).

Les conférences de la période 2009-2010. Robert HAZAN.

- Mars 2009 : Conférence sur l'Expertise et juridiction dans le procès civil ou les limites dans la quête de la preuve par le Professeur MOURY.
- Juin 2009 : Conférences sur la qualité de l'œuvre juridictionnelle par le Professeur CADIET et les frais de l'expertise dans le coût du procès civil par Monsieur PERNOLLET, Avocat Général.
- Décembre 2009 : Colloque sur Expertise civile et procès équitable en Europe en association avec France-Amérique et l'AFDD.
- Février 2010 : Table ronde sur l'expertise en Belgique organisée par le CNEJ.
- Avril 2010 : conférence sur la culture de la preuve par Xavier LAGARDE, Professeur à l'Université de Paris X – Nanterre et Avocat au Barreau de Paris.

La recherche de financements pérennes. Jean-Michel ROMERO.

Les comptes. Etienne CLAES.

- Les comptes 2009.
- Le budget 2010.
- EUREXPERTISE.

Pour le budget, Etienne précise deux points :

1. Il est fait en dehors des financements européens, qui s'ils sont confirmés nécessiteront de refaire le budget ;
2. En l'état, le budget 2010 est déficitaire car il tient compte des deux premiers financements de travaux de recherche accordés cette année.

Les comptes 2009 et le budget 2010, en l'état, sont acceptés à l'unanimité des présents.

Quitus est donné à l'unanimité au Conseil d'administration et au Président sur la gestion de l'Institut en 2009.

Le 21 juin 2010.

Le Président

Conférence, sur le thème :

« les avocats français devant l'eupéanisation de l'expertise (pénale et civile) ; les barreaux dans les projets de l'Institut »

par :

- Maître CHARRIERE-BOURNAZEL, Ancien Bâtonnier du Barreau de Paris ;
- Maître DUVERNOY, Ancien Bâtonnier du Barreau des Hauts-de-Seine.

Ce document n'est pas un compte-rendu exhaustif mais reprend quelques idées échangées lors de la conférence.

M^o CHARRIERE BOURNAZEL.

- Créer un conseil européen de l'expertise : déontologie, bonnes pratiques ...
- Harmoniser les procédures d'intervention des experts dans les différents pays.
- Après le dépôt du rapport l'expert doit faire partie du débat judiciaire.
- Organiser une université d'été des experts européens.
- L'expert de partie : pas obligatoirement partial ; éthique ...

M^o DUVERNOY.

- « Nous représentons plus de la moitié des avocats français » ; PARIS, LYON, NANTERRE, MARSEILLE.
- Les avocats recherchent dans l'expertise :
 - compétence technique,
 - autorité,
 - éthique.
- Il faut améliorer les rapports d'expertise.
- Les avocats doivent intervenir dans la formation des experts et vice versa.